

Solvac SA : dividende total 2020 stable

Bruxelles, le 11 décembre 2020 à 18:00

Le Conseil d'Administration de Solvac SA a décidé de mettre en paiement un second acompte de dividende. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 11 mai 2021, cet acompte vaudra solde pour l'exercice 2020.

Ce second acompte sera mis en paiement le 29 décembre 2020 et s'élève à 2,18 € brut par action, soit 1,526 € net par action (après déduction du précompte mobilier de 30%). En bourse, les actions se traiteront "dividende détaché" à partir du 16 décembre 2020.

Compte tenu du premier acompte annoncé en juillet, le dividende total 2020 s'établit à 5,44 € brut par action et reste stable par rapport à 2019. Une telle distribution entrainera une sortie de trésorerie en 2020 de 116,3 millions €.

Dividende brut en €	2020	2019
1 ^{er} acompte (*)	3,26	3,13
2 ^{ème} acompte	2,18	2,31
Total	5,44	5,44

(*) les actionnaires qui ont souhaité contribuer au Fonds de Solidarité Solvay ont obtenu un premier acompte de dividende réduit de leur contribution

Pour les actionnaires non-résidents, la Belgique a conclu avec un certain nombre de pays étrangers des conventions fiscales internationales qui limitent en général à 15 % voire à 10 % la charge de ce précompte (<https://www.solvac.be/actualites/communications-de-dividende/>). Le premier volet du formulaire 276 Div. AUT, dûment rempli, signé et visé par les autorités fiscales compétentes doit parvenir à Solvac au plus tard le 8 janvier 2021.

Le dividende de Solvay SA est également resté stable en 2020 par rapport à 2019 (3,75 € brut par action).

Calendrier des dividendes 2021

- Le 17 août 2021 : mise en paiement du premier acompte de dividende de l'exercice social 2021
- Le 28 décembre 2021 : mise en paiement du second acompte de dividende de l'exercice social 2021

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 1 décembre 2020, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,4 milliards €.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC SA

Rue des Champs Elysées, 43
B-1050 Bruxelles
Tél. : +32/2/639 66 30
Mail : investor.relations@solvac.be